

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 21 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers**Municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 1

Votants : 18

Date de la convocation

15 avril 2021

Date d'affichage :

15 avril 2021

Présents : MM. - Michel BRARD – Catherine LÉBOUCQ - Jean-Luc VALLET - Karine HUART – Adjointes
Franck CHARUEL - Anne-Marie VEILLE - Didier GOUT - Anita SEVER - Mickaël DUFOUR - Patricia PAUTONNIER - Nicolas HARDY – Muriel REBILLON – Mickaël TIERCIN – Yoann FLEURIEL - Jean-Michel SOLÉ - Aline JOSSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sophie GALLE - Anne-Marie PLANCHAIS (pouvoir à Mickaël DUFOUR)

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc VALLET est désigné comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2021
- Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du centre bourg : choix du bureau d'études (*délibération*)
- Pass Association (Région-Fougères Agglomération-Commune) (*délibération*)
- Travaux de réhabilitation du bar-tabac : avenants (*délibération*)
- Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) 2021-2026 : avis (*délibération*)
- Compte rendu des différentes commissions
- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour : Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour du présent conseil municipal le point suivant :

- Création d'un marché local (*délibération*)

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2021 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 24 mars 2021. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du centre bourg : choix du bureau d'études

Présentation : Bernard DELAUNAY, Maire

Monsieur le Maire rappelle l'étude de faisabilité, réalisée en 2019, pour les travaux d'aménagement du centre bourg, la délibération du 24 mars 2021 décidant du lancement du projet ainsi que l'inscription budgétaire au budget primitif 2021.

Dans le cadre de ces futurs travaux, il est proposé de confier la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études « L'Atelier du Marais », pour un montant forfaitaire de rémunération s'élevant à 22.500,00 € HT – 27.000,00 € TTC.

Les éléments de la mission sont : l'avant-projet (AVP), le projet (PRO), l'assistance passation contrats des travaux (ACT), le visa des études d'exécution (VISA), la direction de l'exécution du contrat de travaux (DET), l'ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) et l'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception (AOR).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de confier la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études « L'Atelier du Marais » ;
- d'accepter la proposition d'honoraires pour un montant de 22.500,00 € HT – 27.000,00 € TTC ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires, à signer tout document à intervenir et notamment la proposition d'honoraires.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021, en section d'investissement, à l'opération 18 – article 2315.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de relevé topographique est en cours et Michel BRARD propose la date du lundi 3 mai pour une 1^{ère} réunion de travail, en présence du bureau d'études, avec la commission « urbanisme-aménagement » et la commission « voirie ».

Pass Association (Région – Fougères Agglomération – Commune)

Présentation : Michel BRARD, Adjoint

Michel BRARD précise ce qu'est le « Pass Asso », dispositif instauré sur le territoire de Fougères Agglomération suite au Conseil Communautaire du 22 mars 2021.

Il s'agit d'un fonds de soutien initié par la Région Bretagne à destination des associations locales durement touchées par la crise sanitaire de la Covid-19.

Toutes les associations sont éligibles, à l'exclusion des secteurs médico-social et de la formation.

3 critères justificatifs ont été décidés :

- un compte de résultat 2020 déficitaire ou fragilisé ;
- une trésorerie dégradée ;
- une prévision de recettes 2021 en diminution.

Le Conseil de Fougères Agglomération a souhaité associer les communes aux côtés de la Région et de Fougères Agglomération, avec une contribution de :

- 50% pour la Région
- 25% pour F.A.
- 25% pour les communes.

Le plancher de subvention attribuable est de 1000 € par association et la date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 30 juin 2021.

Michel BRARD propose de décider de s'inscrire, ou pas, au dispositif et si oui, de le proposer aux associations de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver le dispositif « Pass Asso » ;
- d'accepter le partenariat entre Fougères Agglomération, la Région Bretagne et la commune ;
- d'accepter la contribution de la commune à hauteur de 25% des subventions susceptibles d'être attribuées ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires, à signer tout document à intervenir et notamment la convention permettant le versement de la quote-part financière de la commune à Fougères Agglomération, dans le cas où une association est bénéficiaire de ce dispositif.

Travaux de réhabilitation du bar-tabac : avenant n°3 au marché TRAM TP (lot 2 : terrassement/VRD)

Présentation : Bernard DELAUNAY, Maire

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bar-tabac, Monsieur le Maire informe de la réception d'un devis de l'entreprise TRAM TP, concernant le lot n°2 (terrassement/VRD) :

Plus-value pour :

- Fourniture et pose de caniveaux avec grille : 770,00 € HT
- Terrasse et accès : 3.403,20 € HT
- Terre végétale (terrassement et évacuation) : 600,00 € HT

Moins-value pour :

- Terrasse et accès : 2.565,00 € HT
- Canalisations – assainissement : 1.670,00 € HT

SOIT au total : + 538,20 € HT / + 645,84 € TTC

Marché initial	14.477,50 € HT	/	17.373,00 € TTC
Avenant n°1	+ 360,00	/	+ 432,00
Avenant n°2	+ 850,00	/	+ 1.020,00
Avenant n°3 proposé	+ 538,20	/	+ 645,84
	-----		-----
Nouveau montant	16.225,70 € HT		19.470,84 € TTC

Monsieur le Maire propose d'accepter cet avenant n°3 au marché initial avec l'entreprise TRAM TP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n°3 au marché initial avec l'entreprise TRAM TP d'un montant de + 538,20 € HT / + 645,84 € TTC ;

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires, à signer tout document à intervenir et notamment l'avenant à passer avec l'entreprise TRAM TP.

Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) 2021-2026

Présentation : Michel BRARD, Adjoint

Michel BRARD informe de la réception d'un courrier de Fougères Agglomération (F.A.) relatif au Programme Local de l'Habitat et plus précisément à la délibération du Conseil Communautaire, en date du 15 février 2021, décidant « d'arrêter » le PLH. Aussi, en tant que commune membre de F.A., l'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Après avoir donné quelques éléments du diagnostic (données socio-économiques, dynamiques de l'habitat, marchés de l'habitat, besoins spécifiques), Michel BRARD présente, de façon synthétique, les différents documents reçus dont le document d'orientations et le programme d'actions.

Les 4 orientations du programme d'actions :

- Enrichir et diversifier l'offre de logement dans une approche d'économie foncière et de renouvellement urbain ;
- Améliorer le confort du parc existant et valoriser le patrimoine ;
- Répondre plus qualitativement aux besoins spécifiques des publics ;
- Observer, suivre et animer la politique locale de l'habitat dans une dynamique partenariale.

Suite à cet exposé, il est proposé au conseil municipal de formuler un avis.

Après en avoir délibéré, compte-tenu des contraintes de densité très forte imposée de 24 logements par hectare alors que le SCOT n'en préconise que 20 et considérant qu'il y a un décalage entre les éléments du diagnostic et la situation actuellement observée, le conseil municipal, décide à la majorité (16 avis défavorables et 2 abstentions) :

- d'émettre un avis défavorable ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Création d'un marché local

Présentation : Bernard DELAUNAY, Maire

Monsieur le Maire rappelle la décision de la commission « Environnement », de la mise en place d'un marché hebdomadaire de producteurs locaux, le mardi de 16 heures à 19 heures, au niveau du cœur de bourg et à compter du 18 mai 2021.

Vu le nombre intéressant de producteurs locaux ayant manifesté leur intérêt pour le marché et proposant une diversité de produits, Monsieur le Maire propose de délibérer pour la création de ce marché.

Vu l'article L2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et après consultation des organisations professionnelles intéressées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de créer un marché local communal de producteurs locaux sur la commune de Javené ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Comptes rendus des commissions

Commission « voirie » du 6 avril 2021 : Michel BRARD informe des choix de la commission concernant les travaux de voirie qui vont être réalisés cette année, suite à la réception des devis de l'entreprise STPO, titulaire du marché à bons de commande.

Quant à la réfection de l'enrobé rue du Couesnon, réalisée par le Département au mois de juillet prochain, quelques compléments de travaux décidés par la commission, comme la fourniture et la pose de pavés collés, seront pris en charge par le budget communal. Quelques crédits budgétaires ont été réservés à cet effet.

Commission « urbanisme-aménagement » du 7 avril 2021 : Michel BRARD précise que la commission continue à travailler, avec le bureau d'études, sur le projet d'aménagement du lotissement communal « Les Terrasses de La Tiolais ». Les aspects réglementaires ont notamment été abordés.

Monsieur le Maire et Michel BRARD rendent compte également de la réunion du 8 avril avec l'ensemble des concessionnaires concernés par le projet ainsi que d'un rendez-vous avec un promoteur immobilier intéressé par une opération sur un « macro-lot » (maisons accolées).

Concernant la défense incendie, il est aussi précisé que les poteaux incendie les plus proches du site ne sont pas aux normes (manque de pression) au vu des exigences du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours. Une solution alternative doit être envisagée dans le cadre du projet du lotissement comme la mise en place d'une citerne.

Commission « jeunesse » du 8 avril 2021 : Anne-Marie VEILLÉ informe de la mise en place du dispositif « argent de poche » pendant les vacances de printemps (avancées de 2 semaines). 7 jeunes ont participé à raison de 3 chantiers chacun. La lasure du terrain multisports et le décollement de bandes adhésives au niveau du sol de la salle de sports ont été les principaux chantiers.

Pour le Conseil Municipal des Jeunes, vu le contexte sanitaire, les élections prévues le 17 avril ont été annulées et la commission a décidé de retenir les 14 candidats inscrits. La réunion « d'installation » du CMJ est fixée au 7 mai 2021 à 18 heures.

Il a aussi été décidé de leur offrir une sacoche (ou un conférencier) portant leur nom, le logo de la commune et le logo du CMJ. Au vu des quelques devis reçus, le coût pour la commune serait d'environ 300 euros.

Commission « communication » du 12 avril 2021 : Yoann FLEURIEL précise que le bulletin municipal va être envoyé à l'imprimeur le lendemain, après les dernières corrections, pour une parution à la fin du mois.

Aussi, la page Facebook rencontre un réel succès.

Commission « culture-événementiel » du 13 avril 2021 : Catherine LÉBOUCQ précise que la commission continue à préparer la fête communale avec cependant, une incertitude quant à la participation des associations, et qu'une relance va être faite sur la page Facebook pour « les chaises à porteurs ». Un échange avec le comité des fêtes est également prévu.

Centre Communal d'Action Sociale : Catherine LÉBOUCQ informe de la distribution, avec le prochain bulletin, d'une plaquette d'informations sur les actions du CCAS.

D'autre part, les membres du Conseil d'Administration ont pris contact avec les personnes âgées afin de leur apporter une éventuelle aide pour les démarches liées à la vaccination.

Questions diverses

Marché local : Quelques précisions sont données :

- il se situera à proximité du préau au cœur de bourg ;
- un coffret électrique va être posé ;
- les chalets seront mis à la disposition des producteurs ;
- le nom des producteurs ayant confirmé leur présence ;
- présence de Monsieur HAREL, éleveur de chevaux de trait, lors des 2 premiers marchés ;
- interview de France Bleu Armorique le jeudi 29 avril prochain, dans le cadre de leur émission « circuits courts ».

Zone de Mésubert : Michel BRARD fait part de problèmes de stationnement pour les entreprises installées dans cette zone et propose de faire faire un devis pour des travaux de voirie (bicouche + busage) dans un 1^{er} temps, sachant que des crédits budgétaires ont été inscrits. Et voir, dans un 2^{ème} temps, pour des travaux d'éclairage et la mise en place d'une signalétique.

Affichage sous les abribus : Anne-Marie VEILLÉ suggère d'équiper les abribus d'un système d'affichage. Une recherche sur catalogues et des demandes de devis vont être faites.

Nuisances olfactives : Anita SEVER fait part de nuisances olfactives nocturnes au niveau du lieu-dit « La Hayais », différentes de celles liées à l'activité de l'entreprise SOLEVAL, et s'interroge sur leur provenance.

Lotissement communal François Bordais : Les travaux d'hydro-décapage sur la voirie et les stationnements réalisés dernièrement vont être repris, ceux-ci ne donnant pas satisfaction.

Service technique : Arrivée de Nolan BLACHE, en renfort saisonnier, le 1^{er} mai prochain et jusqu'au 31 août.

CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 19 mai 2021 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : mercredi 5 mai 2021 à 20 h 00
- Commission Urbanisme et Aménagement : lundi 26 avril 2021 à 18 h 00
- Commission Urbanisme et Aménagement :
+ commission Voirie : lundi 3 mai 2021 à 18 h 15
- Conseil Municipal des Jeunes : vendredi 7 mai 2021 à 18 h 00
- Commission Sport : lundi 10 mai 2021 à 18 h 30
- Réunion pour le projet photovoltaïque : mercredi 12 mai 2021 à 18 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire,
Jean-Luc VALLET

Le Maire,
Bernard DELAUNAY